



Direction Générale des Services
Secrétariat Général

EXTRAIT N° 14/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

972-219722238-20230309-14-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et de publication : 2 Mars 2023

Séance du **09 Mars 2023**

Présidence de M. Fred Michel **TIRAULT, Maire**
Mme Ketty **MARIE-LUCE Secrétaire de séance.**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 09 Mars à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la **Ville du SAINT-ESPRIT** régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB - (Adjoints) - M. Alexandre GERALD - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - Mme Marie-Annick APOCALE - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Judith DIALLO - Mme Sabrina TOUYA-PILON - M. Steve ALLONGOUT - M. Olivier BERISSON (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- M. Boris VIGILANT à M. Erick PIGNOL
- M. Guybert FIRMIN à M. Jocelyn ALCINDOR
- M. Thierry DORVAN à M. S. ALLONGOUT
- M. Christian MARTIAL à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- Mme Stéphanie PARTY à Mme Patricia BOCLE
- Mme Geneviève SUZANNE à M. Fred Michel TIRAULT
- Mme Annie GROS-DUBOIS à M. Olivier BERISSON

Étaient absents (es) :

- Mme Lindsay SAINT-PIERRE
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Renée BERNADINE
- M. Mickaël LAURENT

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Ketty MARIE-LUCE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

EXTRAIT N° 14/2023

Le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants. Ce débat représente également une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités car il permet d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité et d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal en vigueur, notamment son article 5,

Vu l'avis rendu par la commission des finances en date du 02 mars 2023,

Entendu le rapport sur les orientations budgétaires 2023 présenté et joint en annexe au présent extrait,

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES (OLIVIER BERISSON ET ANNIE GROS-DUBOIS N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE)

- ❖ **DECIDE** de prendre acte de la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2023 et de l'organisation d'un débat sur ce thème (Rapport d'orientations budgétaires 2023 joint à la présente délibération).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h03. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Saint-Esprit, le **09 Mars 2023**



Le Maire,

Fred Michel **TIRAULT**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du MARTINIQUE

11 AVR. 2023



Le Maire,

Fred Michel **TIRAULT**